

Améliorer la situation des jeunes chercheurs étrangers en France

Contribution de la Confédération des Jeunes Chercheurs aux Assises territoriales internationales de l'enseignement supérieur et de la recherche

- 14 octobre 2012 -

Introduction

En France, pendant l'année 2011-2012, 41.3% des chercheurs doctorants étaient de nationalité étrangère, soit 25 680 personnes, dont plus de quatre sur cinq provenant de pays extérieurs à l'Union Européenne. Il faut ajouter à ceux-ci quelques milliers de docteurs contractuels. **Les jeunes chercheurs étrangers constituent donc une part essentielle du système français de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation** : plus du quart des forces vives des laboratoires publics français. Lors des deux sondages réalisés par la Confédération des Jeunes Chercheurs auprès de cette population, en 2006 et en 2010¹, les conditions de leur **accueil administratif** sont apparues comme **l'une des principales sources de mécontentement**, et un **risque réel pour l'attractivité de la France et de son système de recherche**. D'autres difficultés rencontrées par les jeunes chercheurs en matière d'**accueil**, de **contractualisation**, ou d'**environnement scientifique**, ont également été identifiées grâce à ces enquêtes.

La Confédération des Jeunes Chercheurs propose dans ce document **un ensemble de mesures d'urgence**, ainsi que des **évolutions à installer dans la durée**, afin d'améliorer la situation des jeunes chercheurs étrangers en France, dans le cadre de l'axe "Donner une nouvelle ambition pour la recherche" des *Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Axe I - Accueil des jeunes chercheurs étrangers

Titre de séjour

Mesures d'urgence

Pour pallier l'ensemble des défauts de la procédure "scientifique-chercheur", nous demandons :

- le choix d'une **durée adaptée** : pluri-annuelle dès la première attribution, et prolongée jusqu'à l'expiration des droits ouverts par les cotisations (Aide au Retour à l'Emploi).
- l'application du principe européen de l'**unité de la famille du chercheur**, sans les restrictions de la législation française actuelle relatives au conjoint, pour la délivrance des cartes de séjour "vie privée et familiale".

Ces mesures nécessitent des **évolutions législatives** du Code du travail et du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, sur lesquelles la Confédération des Jeunes Chercheurs a publié des propositions fin septembre 2012².

Dans la durée

Pour arrêter l'attribution arbitraire d'une palette de cartes de séjour différentes aux jeunes chercheurs étrangers, nous recommandons :

¹ <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-sondage-JC-etrangers.pdf>

² Voir les propositions de modification des Codes concernés, pages 22 à 24 du document <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers/2012-09-accueil-administratif-JC-etrangers.pdf>

- la **systématisation de la procédure “scientifique-chercheur”** pour tous les jeunes chercheurs, y compris tous les chercheurs doctorants ;
- la mise en place de l'**e-administration** pour les démarches administratives des chercheurs étrangers, incluant les demandes de visa et de carte de séjour ;
- l'**information et la formation des acteurs** de l'accueil administratif des jeunes chercheurs étrangers ;
- la mise en place d'**outils de suivi statistique** afin de contrôler l'harmonisation des pratiques.

Préparation du séjour

Mesures d'urgence

Afin d'aider les jeunes chercheurs étrangers à préparer leur arrivée en France sous un statut adapté, nous demandons la **réalisation d'une plaquette** pour les informer sur la procédure “scientifique-chercheur”, et les services fournis par les centres Euraxess. Elle devra également être disponible en anglais, et diffusée sur tous les sites web concernés (CampusFrance, Promodoc, ambassades de France à l'étranger, préfectures et sous-préfectures, ServicePublic, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère des affaires étrangères et européennes, Ministère de l'immigration, organismes de recherche et universités, FnAK, Egide, CPU...).

Dans la durée

Afin d'améliorer les conditions générales d'accueil des jeunes chercheurs étrangers, nous recommandons :

- la mise en place par les établissements d'enseignement supérieur, ou par des regroupements d'établissements (PRES), de **guichets centralisés d'accueil des scientifiques-chercheurs étrangers**, destinés en particulier à l'accueil des jeunes chercheurs étrangers, conventionnés avec la préfecture pour le dépôt des demandes de cartes de séjour, et ouverts pendant l'été ;
- la mise en place de **fiches pratiques**, également disponibles en anglais, sur les démarches administratives mais également la vie quotidienne en France ;
- la **sensibilisation des structures d'accueil** des jeunes chercheurs étrangers en France (universités, écoles, organismes de recherches, instituts, fondations, associations, entreprises, laboratoires, PRES...) à l'existence de ces fiches, et à la procédure “scientifique-chercheur”, avec information sur le guichet centralisé d'accueil.

Recrutement

Mesure d'urgence

Afin de ne pas restreindre l'accès au contrat doctoral des doctorants étrangers, nous demandons la **suppression de la condition de rémunération minimale** d'un étranger ayant obtenu en France un diplôme au moins équivalent au master, figurant dans l'article R5221-29 du Code du travail.

Dans la durée

Nous recommandons une **amélioration de la conception et de la diffusion des offres d'emploi pour jeunes chercheurs**, incluant les projets doctoraux. L'ensemble du processus de recrutement doit assurer la transparence et l'ouverture prévues dans le *Code de conduite pour le recrutement des chercheurs*¹.

Logement

Mesures d'urgence

Afin de faciliter la recherche de logement des jeunes chercheurs étrangers, nous demandons la **diffusion du Guide Logement d'Euraxess France**², et de sa version anglaise, sur l'ensemble des sites web concernés par l'accueil des jeunes chercheurs étrangers.

¹ http://ec.europa.eu/eracareers/pdf/eur_21620_en-fr.pdf

Dans la durée

Pour pallier les difficultés spécifiques aux jeunes chercheurs étrangers en matière d'accès au logement (poste à durée déterminée et absence de garant français), nous recommandons :

- la **généralisation du système garant institutionnel** actuellement en place dans plusieurs régions, sous plusieurs formats, pour les étudiants ou pour les jeunes ;
- la poursuite de la politique de **construction de résidences destinées aux chercheurs en mobilité** (étrangers mais aussi français pour une meilleure intégration).

Axe 2 - Contractualisation des jeunes chercheurs étrangers

Contrat de travail

Mesures d'urgence

Afin de lutter contre la persistance de mauvaises pratiques de rémunération au mépris du Code du travail, nous demandons :

- l'écriture et la diffusion par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'une **circulaire de rappel sur l'interdiction des libéralités**, qui précise explicitement qu'elle s'applique également aux jeunes chercheurs étrangers, qu'ils soient doctorants ou docteurs ;
- la mise en place d'un système de **signalement en ligne d'offres de libéralités supposées** pour assurer l'application de cette circulaire.

Dans la durée

Nous recommandons :

- la signature de **contrats de travail pour tous les jeunes chercheurs**, en particulier pour le travail de recherche en France des doctorants en co-tutelle ;
- la **transformation des bourses** versées aux jeunes chercheurs en **financements attribués aux établissements d'enseignement supérieur**, responsables de la contractualisation et du projet de recherche ;
- la mise en place d'une **rémunération minimale pour les jeunes chercheurs** étrangers comme français.

Protection sociale

Mesures d'urgence

Afin de mieux informer les jeunes chercheurs étrangers sur le système de protection sociale français, nous demandons la **réalisation et la diffusion d'une fiche pratique** sur le sujet, disponible en français et en anglais.

Dans la durée

Nous recommandons l'**harmonisation de la protection sociale pour les jeunes chercheurs**, indépendamment de leur nationalité. Nous rappelons l'importance de la contractualisation pour assurer cette protection sociale.

Droits ouverts par les cotisations

Mesures d'urgence

Afin de mieux informer les jeunes chercheurs étrangers sur les droits ouverts par leur cotisation nous demandons la **réalisation et la diffusion d'une fiche pratique sur le sujet**, disponible en français et en

² http://ec.europa.eu/euraxess/np/france/docs/guide_logement_euraxess_france.pdf

anglais. Nous rappelons que les doctorants titulaires d'une carte de séjour mention « scientifique-chercheur » subissent actuellement une discrimination par rapport aux titulaires d'une carte de séjour mention « salarié », puisqu'ils ne peuvent bénéficier des droits ouverts par leurs cotisations en raison de la fin de validité de leur carte de séjour à la fin de leur contrat de travail, et renvoyons pour cette question aux mesures d'urgence de la section « Titre de séjour » ci-dessus.

Dans la durée

Nous recommandons :

- la délivrance d'un **récapitulatif sur les droits acquis** aux jeunes chercheurs étrangers à la fin de leur mission de recherche, ou dans les délais suffisants pour lancer les procédures administratives nécessaires au bénéfice de ces droits ;
- de documenter les jeunes chercheurs européens des **procédures de transférabilité relatives aux droits acquis** ;
- d'informer l'ensemble des acteurs concernés (Pôle Emploi, établissements d'enseignement supérieur et de recherche).

Axe 3 – Environnement scientifique des jeunes chercheurs étrangers

Intégration dans les équipes de recherche

Mesures d'urgence

Afin d'améliorer l'intégration des jeunes chercheurs étrangers dans les équipes de recherche, nous demandons la création d'un **“réfèrent jeunes chercheurs étrangers”** dans les unités de recherche.

Dans la durée

Nous recommandons l'amélioration de l'intégration des doctorants étrangers en insistant auprès des directeurs de laboratoire sur la nécessité de **conditions de travail et d'intégration identiques** pour tous les jeunes chercheurs.

Langue

Mesures d'urgence

Afin d'améliorer l'accueil et l'environnement scientifique des jeunes chercheurs étrangers en France, nous demandons la **traduction en anglais de la Charte du doctorat**.

Dans la durée

Nous recommandons :

- la **traduction en anglais des documents administratifs** ;
- d'insister sur les efforts de communication orale en anglais, en proposant également des **formations à l'anglais** pour les personnels des établissements d'enseignement supérieur et des préfectures amenés à interagir avec des jeunes chercheurs étrangers ;
- la mise à disposition d'**offres de cours de français**, bien intégrés dans le cursus des formations doctorales, et mentionnés dans les brochures d'information en anglais à destination des jeunes chercheurs.

Retrouvez l'ensemble de notre dossier relatif aux jeunes chercheurs étrangers sur la page :

<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/expertise/etrangers>